

CODAC DU NORD

PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS 2004 – 2005

La commission départementale d'accès à la citoyenneté (CODAC) a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre locale de la politique de lutte contre les intolérances et de promotion de l'égalité des droits. Elle est à la fois une instance de diffusion de l'information et une instance d'impulsion d'actions portant sur la lutte contre les discriminations.

Le plan départemental d'actions de lutte contre les discriminations a pour objet de :

- présenter les actions engagées en 2002-2003, notamment afin de valoriser et de faire connaître les bonnes pratiques qui ont été développées
- définir de nouvelles orientations pour 2004-2005, en ciblant quelques actions prioritaires à mettre en œuvre.

L'accompagnement et le suivi des actions proposées seront effectués par les coordonnateurs des groupes de travail, en liaison avec le secrétariat de la CODAC.

I / - BILAN DES ACTIONS ENGAGEES EN 2002 - 2003

1 / - LOGEMENT

1.1 - Exploitation de l'application « Numéro Unique de la demande ».

- L'application du **numéro unique** permet de connaître la taille de la famille demandeuse.
Le nombre de demandes des grandes familles s'élève à 14 059 sur un total de 104 400 demandes en instance, soit un taux de **13,47 %** à l'échelon départemental (25 % pour la CLP (commission locale du plan) d'Avesnes sur Helpe).

Cependant, il n'y a **pas de possibilité de croisement statistique entre la taille de la famille et les critères de nationalité.**

.../...

- Ces données peuvent être complétées par les statistiques de l'Observatoire de la demande de logement social géré par l'Association Régionale pour l'Habitat Nord-Pas-de-Calais :
Un premier examen de ces éléments statistiques permet de constater que les **ménages étrangers** (hors communauté Européenne) représentent 5 147 ménages sur un total de 65 428 soit **7,87 %**.
Les statistiques montrent que **plus des 2/3** de ces ménages sont concentrés autour de la **métropole Lilloise**.
- La mise en œuvre du dispositif du numéro unique de la demande a entraîné un progrès important de la pratique du bailleur en matière de gestion de la demande : exhaustivité d'enregistrement, renouvellement systématique des demandes, commencement de traitement des demandes en délai dépassé. Les enquêtes en cours vis à vis des bailleurs visent à clarifier leurs procédures internes et les priorités dans le traitement de la demande. Le retour d'informations est encore partiel.

1.2 - Intervention sur le parc locatif privé.

L'intervention sur ce parc passe par la voie du signalement. En 2003, aucun cas n'a été signalé.

Par ailleurs, la Commission Départementale de Conciliation a traité 68 demandes en 2003 concernant des litiges entre propriétaires et locataires. Aucune de ces requêtes ne concerne un problème de discrimination.

1.3 - Programmation des grands logements.

Actuellement, aucun dispositif ne contraint le bailleur à monter des projets concernant de grands logements. Cette problématique, qui concerne principalement les arrondissements de Dunkerque et d'Avesnes, ne relève pas d'une approche quantitative mais d'un ciblage précis des familles demandeuses afin de monter des projets de logements adaptés à leur situation.

1.4 - Étude locale sur les discriminations dans l'accès au logement.

Cette étude a fait l'objet d'un appel d'offre au niveau national (FASILD) quant au choix des bureaux d'étude.

2 / - EDUCATION

En 2003 les priorités de l'éducation nationale ont porté sur **le renforcement du dispositif d'accueil des élèves nouveaux arrivants**, en agissant à l'interne de l'institution sur l'amélioration des dispositifs [création d'un cippa FLE (cycle d'insertion professionnelle par alternance Français langue étrangère)] ainsi qu'à l'externe, dans le cadre du CAI (contrat d'accueil et d'intégration) et du PDA (plan départemental d'accueil).

La politique d'accueil des élèves étrangers non francophones mise en place par l'Inspecteur d'Académie est articulée autour des axes suivants :

- Pour les enfants de moins de 16 ans : scolarisation dans des classes spécifiques CLIN (classes d'initiation) ou CLA (classes d'accueil), réparties sur le territoire. Lorsque l'accueil dans de telles structures n'est pas possible, les élèves sont affectés dans l'établissement de secteur qui peut se voir attribuer des moyens supplémentaires pour la mise en place d'un enseignement de français langue seconde.
- Pour les enfants de 16 à 18 ans : depuis deux ans un dispositif d'accueil, d'évaluation du niveau linguistique et du projet professionnel a été mise en place. Il s'agit du dispositif « passage » ; à l'issue de celui-ci, les élèves sont affectés en lycée et bénéficient d'un enseignement du français de 3, 6 ou 12 heures hebdomadaires selon les résultats de l'évaluation conduite par le CASNAV (centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage). Ce dispositif a été conforté en 2003 par la mise en place d'un dispositif d'accueil pour ceux qui ne peuvent intégrer directement un lycée faute d'un niveau scolaire suffisant.

Un important travail a également été conduit, visant à mettre en place diverses actions de lutte contre les discriminations, actions qui se dérouleront dès le second trimestre 2004.

3 / - EMPLOI

La lutte contre les discriminations et l'action pour l'intégration menée au titre de la politique de l'emploi sont déclinées par bassin d'emploi autour des axes prioritaires arrêtés et suivis en réunion locale du Service Public de l'Emploi et intégrés dans les plans d'actions concertés.

Il s'ensuit que l'ensemble des dispositifs construits autour des axes d'insertion, d'appui au retour à l'emploi d'une part, ou d'accès au marché du travail, de formation professionnelle d'autre part sont mobilisés sans distinction spécifique au regard des publics bénéficiaires.

Par contre les réseaux d'accueil (ANPE, Missions Locales, Cap emploi) comme les plans locaux d'insertion pour l'emploi et leurs opérateurs ont fait l'objet de plans d'action de sensibilisation pour lutter contre les discriminations de toute nature susceptibles d'affecter le fonctionnement du marché du travail.

Bilan des actions de préparation aux concours administratifs 2003 (zone de Roubaix Tourcoing Vallée de la Lys, Lille, Douai et Dunkerque)

43 places dont 30 (soit 66 %) ont bénéficié à des personnes d'origine étrangère. A ce jour pour 2004, les opérateurs sont : LISEA, ARPEGE et GRETA de Lille. Les actions se sont terminées l'une en septembre 2003 et l'autre en mars 2004. Les inscriptions aux concours sont faites ou en cours et les concours s'échelonneront jusqu'en décembre 2005.

.../...

Actuellement les projets de concours sont :

- adjoint administratif
- ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles)
- Agent technique
- Agent de constatations des douanes
- SASU (secrétaire d'administration scolaire et universitaire)
- Agent qualifié du patrimoine
- Agent des services pénitenciers
- Gardien de la paix
- Facteur.

En 2003, 83 personnes sont entrées sur le dispositif.

Remarque :

De par les informations qu'ils ont pu obtenir (présentation de la fonction publique, confrontation avec des sujets) et la mise en situation professionnelle, le projet des stagiaires a évolué. De nombreuses personnes ont pris conscience de la difficulté des concours et travaillent, outre la préparation des concours, un autre projet.

Certains ne se présentent pas et le nombre de réussites s'avère limité (un bilan précis est en préparation).

Réseaux de parrainage 2003

- Sur le secteur Nord-Lille, 120 personnes d'origine étrangère (sur un total de 523 personnes) ont été suivies en 2003.
- Sur le secteur Nord-Valenciennes, des jeunes issus de l'immigration ont bénéficié d'actions de droit commun mises en place, en particulier des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Maubeuge.

Contrat d'accueil et d'intégration

Parmi les dispositifs spécifiques mobilisés, il convient de souligner la mise en place par l'O.M.I. (office des migrations internationales) du contrat d'accueil et d'intégration dont ont bénéficié 1 124 personnes en 2003 dans le département du Nord.

Une coordination entre l'O.M.I., l'ANPE et l'AFPA a été proposée pour en amplifier les effets.

.../...

4 / - FORMATION-MOBILISATION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES

Autour du slogan : « Si la discrimination nous gagne, ça nous perdra », **quatre journées de rencontres-débats** ont été organisées en 2003 sur quatre territoires de la région :

- Dunkerque : l'état des savoirs
- Arras : la discrimination à l'épreuve des mobilisations,
- Valenciennes : la discrimination à l'épreuve du territoire,
- Lille : enjeux et perspectives

5 / - COMMUNICATION

Ces rencontres-débats s'inscrivaient dans le cadre d'une **vaste campagne régionale de lutte contre les discriminations** « Si la discrimination nous gagne, ça nous perdra ».

L'objectif était de mobiliser autour d'un comportement positif : « Victimes ou acteurs de discriminations, nous sommes tous concernés, c'est pourquoi quelles que soient les circonstances, nous devons rester vigilants en gardant l'esprit ouvert, en portant un regard attentif et en ouvrant le dialogue ».

Des affiches et des cartes postales ont été diffusées dans les lieux institutionnels (préfectures, administrations, commissariats), lieux associatifs, espaces publics ... Les grandes agglomérations ainsi que les communes ont relayé cette campagne d'affichage sur l'ensemble du territoire régional.

En 2002-2003, le secrétariat de la CODAC a également participé à cet effort de communication en diffusant dans l'ensemble du département et, notamment, par l'intermédiaire des membres de la commission, de très nombreux supports de communication sur le thème de la lutte contre les discriminations (guides des CODAC du Nord et du Pas-de-Calais, cartes postales éditées par le CRIJ (centre régional d'information jeunesse), affiches et cartes de la campagne régionale, brochures, affiches, cartes et post-it de la campagne européenne lancée en juin 2003, brochures du ministère du logement ...).

6 / - SIGNALEMENTS « 114 »

La **baisse du nombre de signalements** amorcée en 2001 s'est poursuivie en 2002 et 2003. Au cours de ces deux dernières années, le secrétariat de la CODAC a reçu 205 signalements (171 en 2002 et 34 en 2003).

Le **monde du travail** a été le domaine le plus cité par les appelants (35 %). Les autres thèmes le plus souvent mentionnés ont été : l'accès aux services ou aux biens (16 %), les discothèques (12 %), le logement (12 %), la police (11 %), les problèmes de voisinage (6 %).

.../...

Les personnes concernées étaient en majorité des personnes de sexe masculin (65 %), âgées de moins de 40 ans (76 %).

L'arrondissement de **Lille** était le plus concerné avec 66 % des signalements.

(Cf. bilans statistiques détaillés ci-annexés).

Le traitement de ces signalements a été effectué par des « référents 114 » (membres d'associations de lutte contre les discriminations, agents des services de l'Etat, délégués du médiateur de la République, personnes issues de collectivités locales) en liaison avec le secrétariat de la CODAC.

En 2003, une étude menée par Monsieur Mohammed REBZANI auprès des référents et auprès d'un échantillon d'appelants « 114 » a permis de formaliser un certain nombre de propositions visant à améliorer le fonctionnement de ce dispositif.

II / - ORIENTATIONS POUR 2004-2005 : ACTIONS PRIORITAIRES

1 / - LOGEMENT

1.1 - Etude locale sur la discrimination dans l'accès au logement.

Le lancement effectif de cette étude est prévu au cours du deuxième semestre 2004 avec comme territoire d'investigation les villes de Villeneuve d'Ascq et Maubeuge représentatives de deux situations différentes de ces problèmes.

1.2 - Programmation de grands logements

Dans le cadre des orientations de programmation pour l'année 2004, proposées au Conseil Départemental de l'Habitat, les bailleurs sociaux sont encouragés à mettre en œuvre des projets de grands logements finançables en PLUS (prêt locatif à usage social) et en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) et destinés à accueillir une catégorie de demandeurs qui rencontrent des difficultés significatives pour se loger.

2 / - EDUCATION

2.1 - Conforter la politique d'accueil des élèves étrangers non francophones

.../...

2.2 - Agir auprès des acteurs du système éducatif afin de lutter plus efficacement contre les discriminations indirectes :

L'accent sera mis sur **la formation et la sensibilisation des acteurs** et plus particulièrement des enseignants. Il conviendra de conforter l'activité pédagogique de ceux-ci, en les aidant à déconstruire certaines représentations erronées pour favoriser des pratiques permettant la réussite de tous les élèves, quelles que soient leurs origines, sociales culturelles ou ethniques. Le plan académique de formation traduira cet effort et proposera aux enseignants un module de formation spécifique. De même **une semaine de sensibilisation** sera organisée qui associera les cadres de l'éducation nationale, les professeurs et les élèves du département.

2.3 - Agir auprès des partenaires extérieurs pour garantir l'égalité et favoriser les parcours de réussite :

Deux axes sont retenus :

- Le premier axe porte sur la **prévention des ruptures scolaires**, et associera les dispositifs de droit commun propre à l'éducation nationale à une dimension plus collégiale. Seront privilégiées les actions portant sur la maîtrise de la langue, l'accompagnement à la scolarité et la prévention des décrochages. Les parents devront être associés aussi souvent que possible et des actions spécifiques leur seront destinées.
- Le deuxième axe porte sur le droit : **Il s'agira de promouvoir la connaissance active des droits et devoirs auprès des jeunes adolescents** La méconnaissance par les jeunes de leurs droits et devoirs les conduit soit à se sentir démunis face aux actes discriminatoires, soit à sur-investir cette dimension en se réfugiant systématiquement dans une posture de « victime ». Ce travail devra permettre aux institutions et partenaires de collaborer à la mise en œuvre et à l'accompagnement d'un guide à destination des adolescents pour leur permettre d'intégrer ces notions.

3 / - EMPLOI

Dans le droit fil des actions proposées au titre du « PRIPI » (programme régional pour l'insertion des populations immigrées), les axes prioritaires suivants ont été repris :

- réduire les freins de l'accès à l'emploi pour les jeunes issus de l'immigration (sensibilisation des acteurs économiques et développement du parrainage)
- favoriser l'accès aux contrats d'alternance
- prendre en compte les objectifs d'intégration dans les plans d'actions construits particulièrement pour les métiers en tension de recrutement
- renforcer le suivi des actions conduites par les sections d'inspections du travail et les articulations avec le parquet

.../...

- mobiliser les partenaires sociaux à partir des éléments conclusifs de l'étude conduite par le Comité de Bassin d'Emploi de Lille
- travailler sur les représentations des valeurs du monde de l'entreprise auprès des jeunes issus de l'immigration
- mobiliser les moyens du PRCTE (programme régional de créations et de transmissions d'entreprises) dans le cadre du soutien à la création d'activités.

L'accent sera mis plus particulièrement sur les actions suivantes :

3.1 - Développer le parrainage des jeunes pour l'accès à un emploi ou aux stages.

Sur le secteur Nord-Valenciennes, deux actions spécifiques de parrainage seront mises en oeuvre en 2004 pour les jeunes des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville afin de faciliter leur accès à l'emploi et aux stages.

Le prestataire "ALTERNATIVES" ayant son siège à Valenciennes, sera sollicité pour être l'opérateur de ces actions sur Valenciennes et Maubeuge.

3.2 - Mobiliser les acteurs intervenant sur le champ « travail » (inspecteurs et contrôleurs du travail, parquets, associations, syndicats de salariés, organisations patronales, directeurs des ressources humaines...)

- Organiser une ou plusieurs journée(s) de travail et de sensibilisation sur la discrimination raciale dans tous ses aspects (accès à l'emploi, salaires, sanction, droit disciplinaire, accès à la formation...). Un groupe de travail sera constitué pour en fixer les objectifs et les modalités sur les secteurs Nord-Lille et Nord-Valenciennes.

Cette mobilisation sera entretenue par une animation spécifique sur le thème de la lutte contre les discriminations, assurée par un cadre de la direction du travail de Lille.

3.3 - Sensibiliser les membres du Service Public de l'Emploi (SPE)

Le projet « ESPERE » (engagement du service public de l'emploi pour restaurer l'égalité) qui vise à sensibiliser les membres du Service Public de l'Emploi à la problématique de la discrimination va donner lieu à l'identification des membres susceptibles d'être formés avant la fin du premier semestre 2004 sur le secteur Nord-Lille.

Sur le secteur Nord-Valenciennes, le projet ESPERE est mis en oeuvre à travers la formation de 10 personnes du SPE (DDTEFP, ANPE, AFPA, ASSEDIC).

Les actions de sensibilisation et d'information des personnels des réseaux d'accueil et des plans locaux d'insertion pour l'emploi seront également renouvelées en 2004.

.../...

4 / - FORMATION-MOBILISATION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES

Organisation d'une journée de restitution autour des actes des rencontres-débats de juin 2003 :

- engagements de l'Etat, ses impulsions : les avancées
- les nouvelles pistes pour agir.

5 / - COMMUNICATION

5.1 - Faire connaître les réseaux d'accès au droit.

5.2 - Réaliser des documents d'information semestriels afin de :

- faire connaître l'actualité institutionnelle en matière de lutte contre les discriminations
- valoriser les bonnes pratiques développées dans le département.

Bilan statistique
sur les signalements 114 reçus par le secrétariat de la CODAC du Nord
entre le 16 mai 2000 et le 31 décembre 2001

Année	Nombre de signalements		Dont signalements anonymes (en %)
	Total	Moyenne mensuelle	
2000	409	55	10 %
2001	407	34	6 %
	816	42	8 %

Sexe des personnes concernées	
Masculin	68 %
Féminin	29 %
Non précisé	3 %

Age des personnes concernées	
Moins de 18 ans	7 %
18 – 25 ans	26 %
26 – 39 ans	39 %
40 – 59 ans	17 %
Plus de 60 ans	2 %
Non précisé	9 %

Localisation des faits signalés	
Arrondissement de Lille	60 %
Arrondissement de Dunkerque	10 %
Arrondissement de Valenciennes	8 %
Arrondissement d'Avesnes	5 %
Arrondissement de Douai	5 %
Arrondissement de Cambrai	2 %
Hors département du Nord	4 %
Non précisé	6 %

Domaine de discrimination	
Vie professionnelle	17 %
Accès aux services / biens	14 %
Accès à l'emploi	12 %
Voisinage	11 %
Discothèques	10 %
Police	9 %
Vie scolaire	6 %
Logement social	5 %
Logement privé	3 %
Formation professionnelle	3 %
Divers	10 %

Bilan statistique
sur les signalements 114 reçus par le secrétariat de la CODAC du Nord
entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2003

Année	Nombre de signalements		Dont signalements anonymes (en %)
	Total	Moyenne mensuelle	
2002	171	14	1,17 %
2003	34	3	0 %
	205	9	0,98 %

Sexe des personnes concernées	
Masculin	65 %
Féminin	33 %
Non précisé	2 %

Age des personnes concernées	
Moins de 18 ans	3 %
18 – 25 ans	29 %
26 – 39 ans	44 %
40 – 59 ans	14 %
Plus de 60 ans	1 %
Non précisé	9 %

Localisation des faits signalés	
Arrondissement de Lille	66 %
Arrondissement de Valenciennes	9 %
Arrondissement de Dunkerque	6 %
Arrondissement d'Avesnes	5 %
Arrondissement de Douai	4 %
Arrondissement de Cambrai	2 %
Hors département du Nord	7 %
Non précisé	1 %

Domaine de discrimination	
Vie professionnelle	19 %
Accès aux services / biens	16 %
Accès à l'emploi	13 %
Discothèques	12 %
Police	11 %
Voisinage	6 %
Logement social	6 %
Logement privé	6 %
Vie scolaire	5 %
Formation professionnelle	3 %
Divers	3 %